**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Pologne**

(Genève, le 15 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la Pologne et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle.

Sur base des rapports et informations disponibles, et les priorités pour notre propre action au Conseil des droits de l’homme, ma délégation invite la délégation de la Pologne à accepter les recommandations suivantes:

1. Ratifier dans les meilleurs délais la Convention internationale pour la  
   protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et adhérer au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2. Modifier la loi sur le Conseil national de la magistrature pour la mettre en conformité avec la Constitution et les normes internationales concernant l’indépendance du pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs.
3. Revoir le cadre juridique afin de permettre aux couples de même sexe de contracter une union civile et de bénéficier d’un traitement équitable ainsi que de mettre en place de mécanisme spécialement destiné à offrir une protection juridique aux  
   personnes LGBTI.
4. Garantir aux demandeurs d’une protection internationale l’accès au territoire polonais et à la procédure d’asile, dans le plein respect du principe de non-refoulement, notamment en veillant à ce que les mesures aux frontières et les mesures d’urgence ne restreignent pas l’exercice et le bénéfice du droit de demander l’asyle.

Nous souhaitons du succès à la Pologne dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[247 mots / Temps de parole : 1min25sec ; n.38 ; 15.11.22 matin]*